



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BATTEL, Mme PARNIERE, M. FERARD M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/032 – RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE
PLATEFORME PLONGEOIR POUR LE LAC DE LA PRAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu la volonté de la commune de moderniser et de sécuriser les équipements proposés pour la baignade au lac de la prairie,

Considérant l'intérêt de proposer au public une offre diversifiée d'activités aquatiques, notamment en direction des jeunes,

Considérant la nécessité de remplacer le ponton par une plateforme plongoir conforme aux normes en vigueur,

Considérant les propositions techniques et financières reçues dans le cadre de la consultation préalable,

Considérant que le budget d'investissement 2025 prévoit une enveloppe affectée à cet équipement,

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

DECIDE :

- ⇒ **D'APPROUVER** l'acquisition d'une plateforme plongeur destinée à être installée dans la partie de baignade autorisée au lac de la Prairie.
- ⇒ **D'AUTORISER** Madame la Maire à lancer les études préalables et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de l'acquisition et à l'installation de la plateforme, pour un montant estimatif de 14 000 HT, selon les procédures réglementaires en vigueur.
- ⇒ **DE CHARGER** Madame la Maire de solliciter toute subvention ou aide financière auprès des partenaires institutionnels (Région, Département, Agence nationale du sport, etc.) pour financer partiellement cette opération.
- ⇒ **D'AUTORISER** la Maire à signer tout contrat, convention ou avenant afférent à cette opération

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 07 mai 2025.



**La Maire,
Françoise RIVET.**